



## **Communiqué de presse du Conseil provincial du 21.02.2017**

Au regard de l'actualité, le Conseil provincial de ce 21 février a largement abordé les questions de gouvernance au sein des Asbl de la Province de Hainaut. Il a été apporté réponses aux questions posées par Ecolo et le CDH à propos d'une mission prochaine au Québec et de l'utilisation de fichiers par la Députée provinciale Annie Taulat. Le Président du Collège provincial, Serge Hustache, a pour sa part confirmé le lancement d'une mission de l'audit interne en matière de gouvernance.

### **ASBL provinciales : audit interne et recommandations**

*« A la question posée lors du dernier Conseil provincial par le groupe Ecolo et après avoir vérifié la situation de nos institutions avec une précision chirurgicale, je peux, avec encore plus de force et de certitude qu'il y a un mois, vous dire que NON, il n'existe pas en Province de Hainaut une quelconque correspondance avec un système de type « Publifin ». Et il n'en n'existera jamais ! », a déclaré d'emblée Serge Hustache.*

Pour autant, le Président du Collège provincial reconnaît que *« Le dispositif de rémunération mis en place en décembre 2004 au sein de l'Asbl Centre Informatique du Hainaut par l'ensemble des familles politiques démocratiques ne correspond absolument plus ni aux règles de bonne gouvernance politiques ni aux exigences légitimes de nos citoyens »*. Et de saluer l'opposition pour avoir joué son rôle d'alerte, primordial pour une saine démocratie.

#### **Mesures immédiates**

Le Collège provincial a décidé, dès jeudi dernier, d'interroger la tutelle régionale concernant la légalité de la perception de ces rémunérations. *« A cette heure, aucune irrégularité n'a été confirmée. C'est la raison pour laquelle nous n'avons, à ce stade, rien modifié quant à la répartition des compétences au sein du Collège »*.

#### **De la légalité à l'éthique**

Conscient que le seul critère de légalité ne suffit plus et qu'il faut qu'on lui ajoute une forte dimension éthique, Serge Hustache souligne que, désormais *« tout ce qui peut apparaître comme évident - mais qui ne l'est manifestement pas toujours - doit être coulé dans des règles contraignantes »*.

Le Collège a donc proposé de prendre des dispositions nouvelles pour s'assurer de l'adéquation des règles d'éthiques avec les procédures en cours dans l'ensemble des Asbl para provinciales. Comme elles apportent une plus grande souplesse dans

la gestion des politiques provinciales, elles ne sont pas remises en cause en tant que telles : les mesures viseront plutôt à intensifier le volet « gouvernance » du plan d'audit 2016-2018 de la Province de Hainaut, à accroître la transparence au sein des asbl, à vérifier leur fonctionnement et leur raison d'être par rapport aux politiques provinciales en évolution.

La Province de Hainaut a déjà beaucoup travaillé sur la gouvernance et s'est doté voici plusieurs années d'un outil indépendant d'analyse : l'Audit Interne Provincial (AIP). « *L'AIP sera invité à consacrer les prochaines semaines à l'examen minutieux des impératifs de gouvernance dans chaque Asbl afin de maîtriser les risques liés à ces structures autonomes et de s'assurer de leur capacité à atteindre les objectifs visés* ».

Cela implique :

- l'analyse du mode de fonctionnement des organes statutaires, des délégations de pouvoir qui y sont organisées et des procédures de contrôles mises en œuvre ;
- l'analyse de l'accessibilité aux informations pour les administrateurs et du respect des obligations en matière de rythme et de contenu des convocations ;
- l'analyse de la situation financière, des sources de financement et des mises à disposition de personnel au sein de chaque structure ;
- la transposition des bonnes pratiques à l'ensemble des Asbl.

Les recommandations indépendantes des instances de contrôle seront transmises au Bureau du Conseil provincial élargi au Gouverneur (qui exerce, conformément au code de la démocratie locale, des missions de vérification de la légalité des actes posés et de leur conformité par rapport à l'intérêt général).et présentées au Conseil provincial. « *Nous avons une exigence, une responsabilité au regard, notamment, des attentes de notre personnel. Nous aurons aussi, très prochainement, des rendez-vous importants avec les communes, dans le but de mettre en place l'importante politique de supracommunalité. Nous ne baisserons pas les bras* ».

## **Mission au Québec : relations de longue date et projets concrets**

Interrogée sur la pertinence d'une mission prévue au Québec pour une délégation de l'Institut provincial de Formation du Hainaut (IPFH), la Députée provinciale Annie Taulet a tout d'abord tenu à rappeler que la Province de Hainaut entretient depuis de nombreuses années des relations privilégiées avec des écoles de police de nombreux pays, le Québec bien sûr, mais aussi la France, les Pays-Bas ou la Suisse.

La sollicitation émanant du campus Notre-Dame-De-Foy pour participer au développement d'un Centre Risc à Québec et d'un centre Expert'crise en Hainaut - projet qui induit la mission de mai prochain - participe de cette tradition d'ouverture sur le monde et de partage d'expériences.

**Pourquoi partir en mai ?**

Les 4 et 5 mai prochain, le Centre Risc du campus Notre Dame De Foy proposera un colloque international sur les risques et traumatismes en cas d'attentat terroriste tels que ceux perpétrés à Paris, Zaventem ou Bruxelles. Colloque durant lequel interviendra le directeur du Service provincial d'Appui psychologique aux Intervenants de l'IPFH ainsi que divers spécialistes belges et français.

La mise en place d'une formation commune multidisciplinaire basée sur la recherche des causes des circonstances d'incendie menée conjointement sera également à l'ordre du jour : il s'agit principalement de modéliser des scènes de feu en vidéo et de développer une plateforme d'e-learning. « *Cette formation unique et innovante pourrait ainsi être dispensée, après agrément, aux services de secours belges et étrangers* », souligne Annie Taulet.

Au vu du programme, cette mission apparaît comme pleinement justifiée. « *Nos relations avec le Québec ont clairement permis à nos formations aux métiers de la sécurité de se professionnaliser et ont apporté aux partenaires une réelle plus-value* », conclut la Députée qui a annoncé que, dans le contexte actuel, la délégation sera exclusivement composée de fonctionnaires impliqués dans le développement de ces projets. "M. Moortgat et moi-même suivrons donc attentivement son déroulement depuis le terrain hainuyer et dans l'intérêt de l'Institution. Ce retrait n'est pas synonyme de désintérêt et demain sans doute, serons-nous appelé à nous déplacer pour officialiser d'autres projets. Nous le ferons sans état d'âme mais aussi en toute transparence car nous n'avons pas à rougir de ce qui est fait et bien fait au départ de l'axe Hainaut/Québec".

## **Pas d'électorisme mais de la promotion d'activités**

Mise en cause dans l'envoi d'un mailing effectuant la promotion de voyages organisés par l'asbl provinciale International Hainaut Tourisme, la Députée provinciale Annie Taulet a tenu à rappeler quelques éléments essentiels à prendre en compte à ses yeux :

- « *la liste d'adresses utilisée n'est pas une liste électorale en tant que telle mais un mix temporaire de différents fichiers, mix dédié à un envoi déterminé.*
- *réaliser un tel mix est un acte usuel. Chaque responsable politique dispose de différents fichiers destinés à assurer le suivi des différentes demandes qui lui sont adressées. Le fichier utilisé n'était donc pas un fichier électoral en tant que tel et s'il s'y trouvait des électeurs ils ne sont pas à considérer comme tels.*
- *la finalité des courriers n'est pas commerciale mais de promotion des activités d'une institution provinciale l a finalité est donc de service public* ».

La Députée provinciale a insisté sur le caractère social des activités de IHT et sur le fait qu'elle se considérait comme une ambassadrice - au même titre que tous les Députés, Conseillers et agents provinciaux - de l'Institution provinciale dans les services qu'elle offre aux citoyens. Mais, a-t-elle ajouté, "je n'ai sans doute pas été comprise dans mes intentions et j'en tiendrai donc compte dans mes actions prochaines, des actions toujours entreprises dans l'intérêt du plus grand nombre et avec, à cœur, l'envie de mieux faire connaître notre institution. De la présenter sous le jour positif qu'elle mérite".